



**GUERRE COGNITIVE ET MENACES HYBRIDES :
QUELS MOYENS POUR DEFENDRE LA COHESION NATIONALE
ET LA SOUVERAINETE DE NOS DECISIONS ?**

La guerre cognitive constitue une menace stratégique majeure pour la souveraineté nationale, en particulier dans un contexte où les technologies numériques amplifient la diffusion de désinformations et la manipulation des opinions.

La France présente quelques faiblesses structurelles, telles que le délitement d'un sentiment d'appartenance, des fragilités éducatives, une polarisation politique, un modèle médiatique basé sur l'économie de l'attention, favorisant les contenus sensationnalistes ou complotistes... qui affaiblissent la résilience de notre société.

Liste non limitative de quelques enjeux (qui pourraient être abordées au niveau stratégique) :

- **Souveraineté de la décision** : la capacité de l'État à prendre des décisions éclairées peut être mise à mal par la diffusion de désinformations et la manipulation des opinions ;
- **Cohésion nationale** : la fragmentation de récits collectifs et la montée de divisions sociales affaiblissent la résilience de la société ;
- **Environnement informationnel** : l'espace numérique est devenu un champ de bataille où s'exercent des pressions constantes, amplifiées par les technologies numériques qui ont tendance à le saturer.

Quelques pistes de réflexions possibles (qui pourraient être traitées au niveau opérationnel) :

- Renforcer les capacités de veille et d'analyse des menaces cognitives ;
- Réguler les plateformes numériques pour limiter la diffusion de contenus manipulateurs ;
- Promouvoir, dès l'École, l'éducation à l'esprit critique et à la littératie numérique ;
- Sensibiliser et former les décideurs politiques aux enjeux de la guerre cognitive ;
- Favoriser la coopération européenne pour une réponse coordonnée.

Les quelques items ci-dessus sont uniquement proposés à titre d'exemples, mais toutes les propositions en lien avec ce thème « guerre cognitive et menaces hybrides » seront les bienvenues !

CONSIGNES PARTICULIERES

Le sujet pouvant être traité au niveau stratégique ou à celui de l'action des associations, vous êtes libres de l'approcher soit sous l'un des deux angles (1 production) soit sous les deux (deux productions différentes).

Je vous joins le guide méthodologique de rédaction. Les productions doivent être suffisamment synthétiques (20 pages hors annexes -plus ou moins 5).

Pour faciliter le travail du comité de lecture, vos productions doivent impérativement débiter par une synthèse du document.

Les productions doivent être adressées à la délégation de l'Union-IHEDN POUR le 15 juin 2027.